

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 avril 2026

N°20260422.D10

**Objet : UNION DEPARTEMENTALE DES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (UDCCAS) –
ELECTION DES REPRESENTANTS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis en salle du Conseil municipal de la ville d'Eysines, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRÉSENTS (10) :

- Mme Christine BOST, Présidente du CCAS,
- Mme Anne-Gaëlle Mc NAB, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal, adjointe,
- Mme Laurence ROY, membre du Conseil Municipal, déléguée,
- M. Alain GILBERT, membre du Conseil Municipal, délégué,
- M. Dominique ORDONNAUD, membre du Conseil Municipal,
- M. Claude ARDOUIN, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Boutayena PICHOT DE LA MARANDAIS, représentante des Associations des Personnes Handicapées.
- Mme Brigitte PONS-PETIT, représentante des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- Mme Janine DARROUZES, personnalité qualifiée,

ABSENTE EXCUSÉE : (1)

- Mme Claire THYBOEUF, représentante des Associations Familiales

PARAPHE SECRETAIRE DE SEANCE/DIRECTRICE DU CCAS : Alice-Odile ANTOINE-EDOUARD

Vu les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale

Considérant l'adhésion du CCAS d'EYSINES à l'Union Nationale des CCAS et CIAS

Considérant l'intérêt d'un travail en réseau et d'un partage d'expertises entre les CCAS et CIAS de différents territoires

EXPOSE

L'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale (UDCCAS) de Gironde apporte un soutien technique et méthodologique, met à disposition des ressources documentaires, réalise des analyses partagées sur les évolutions du secteur médico-social, organise des formations métiers, promeut le travail

Accusé de réception en préfecture
N°20260422.D10
Date de réception préfecture : 24/04/2026

en réseau d'acteurs pour le développement social local, valorise les actions déployées sur les territoires et peut porter, à l'échelle départementale, la voix des différents CCAS et CIAS qui lui sont affiliés.

L'UDCCAS associe ses membres à ses instances délibératives (conseil d'administration, assemblée générale...) et organise des groupes de travail et de réflexion thématiques sur tous les sujets intéressant les missions, les compétences et les actions des CCAS et des CIAS.

Le CCAS d'EYSINES est membre de droit de l'UDCCAS suite à son adhésion à l'Union Nationale des CCAS et CIAS. Pour lui permettre de prendre une part active à cette dynamique de réseau, avec une voix délibérative, il lui appartient de désigner un Administrateur pour siéger à l'assemblée générale de l'UDCCAS, à son Conseil d'Administration et à son Bureau.

Chaque Administrateur peut être candidat et Madame la Présidente invite donc les membres présents à faire acte de candidature.

Le mandat de ces membres expire avec leur mandat d'Administrateur du CCAS.

Madame la Présidente recueille la/les candidature(s) de :

- Mme MC NAB Anne-Gaëlle

Cette (Ces) candidature(s) est (sont) soumise(s) au vote des Administrateurs.

Le vote donne les résultats suivants :

- Nombre de voix « pour » : 10
- Nombre d'abstentions : 0
- Nombre de voix « contre » : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 10

Après en avoir délibéré et sur la base des résultats du vote organisé, le Conseil d'Administration :

- désigne Mme MC NAB Anne-Gaëlle en qualité de représentante du CCAS d'EYSINES pour siéger aux instances et groupes de travail de l'UDCCAS de Gironde pour la durée de son mandat d'Administrateur du CCAS.
- donne pouvoir à Mme MC NAB Anne-Gaëlle pour voter au nom du CCAS d'EYSINES à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et au Bureau de l'UDCCAS de Gironde.
- autorise la Présidente du CCAS à signer tout document et à prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du C.C.A.S.



Christine BOST

Accusé de réception en préfecture
033-263301608-20260422-20260422-D10-DE
Date de réception préfecture : 24/04/2026